



Lettre de rentrée 2025-2026

publié le 08/09/2025 - mis à jour le 09/09/2025

Descriptif :

Présentation des orientations académiques et informations sur les formations, les projets et la mise à disposition pour les équipes de l'application IpackEPS

Sommaire :

- PARTIE COMMUNE A TOUTES LES DISCIPLINES
 - PARTIE SPÉCIFIQUE A L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS
 - ANNEXE SPECIAL IPACKEPS_Lettre de rentrée 2025
-

L'inspection pédagogique régionale souhaite à tous les professeurs d'EPS de l'académie une très belle rentrée 2025 ainsi que la bienvenue aux nouveaux collègues qui rejoignent notre territoire. Nous remercions également particulièrement tous les collègues qui accompagnent chaque année les étudiants et les professeurs stagiaires tout au long de l'année.

L'organisation de l'inspection pédagogique évolue à partir de cette année avec l'arrivée d'un troisième IA-IPR en la personne de madame Annik AMADEUF en provenance de l'académie de la Réunion qui partagera son service avec madame Lucie MILLEY en tant que faisant fonction à mi-temps.

Cette lettre de rentrée est composée de trois parties :


- **Une partie commune à toutes les disciplines,**
- **Une partie spécifique à l'enseignement de l'EPS,**
- **Un document annexe relatif à ipackEPS.**

● PARTIE COMMUNE A TOUTES LES DISCIPLINES

Chères et chers collègues,

Alors que s'ouvre cette nouvelle année, nous tenons à réaffirmer notre engagement à vos côtés pour accompagner chaque élève dans son parcours de réussite. Les priorités de l'année 2025-2026 sont définies dans la circulaire de rentrée [🔗](#) « Tenir la promesse de l'école Républicaine ». Les éléments suivants, extraits de cette circulaire, précisent les points auxquels le collège d'inspection accordera une attention particulière.

Notre priorité première reste l'acquisition et la consolidation des savoirs fondamentaux. Le collège des IA-IPR accompagnera plus particulièrement, au cœur des classes et des établissements, le développement des compétences langagières, essentielles à la réussite des élèves dans toutes les disciplines. Cette maîtrise des langages constitue un enjeu collectif majeur pour les équipes pédagogiques. Ainsi, il est possible d'envisager des démarches partagées, telles que l'élaboration concertée d'un parcours d'oralité décliné sur plusieurs années, l'amélioration de la fluence grâce à la mobilisation conjointe de l'ensemble des disciplines, ou encore un travail spécifique autour du lexique et du vocabulaire. De même, faire travailler les élèves avec et par l'écrit doit être une priorité affirmée, car « on ne pense pas sans écrire, parce qu'on n'apprend pas sans formuler sa pensée ». Dans un monde en perpétuelle évolution, l'École doit continuellement s'adapter afin de préparer au mieux les élèves aux défis de demain et les former à une citoyenneté éclairée et responsable. Parmi ces évolutions majeures figure la place croissante de l'intelligence artificielle générative (IA) dans la société, nécessitant désormais un

accompagnement des élèves vers une utilisation raisonnée et pertinente. Si la sensibilisation à l'IA s'inscrit pleinement dans l'éducation à la citoyenneté numérique, les apprentissages facilités par l'IA constituent également une piste pédagogique à explorer dans le respect du cadre d'usage national . Dès la rentrée 2025, le collège des IA-IPR participera à l'accompagnement d'une expérimentation associant Devoirs faits et IA, et œuvrera à intégrer cette dimension aux formations disciplinaires proposées en lien avec l'ensemble des services et missions académiques concernés.

Ces évolutions pédagogiques ne pourront porter leurs fruits que si elles s'inscrivent dans un environnement scolaire serein et sécurisé. Le développement des apprentissages, quels qu'ils soient, nécessite un cadre propice où chaque élève se sent en confiance pour apprendre et s'épanouir. Plusieurs de nos engagements professionnels constituent à cet égard des points d'appui et d'accompagnement : la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité ; les formations que nous pilotons et mettons en œuvre sur les compétences psychosociales et sur les nouveaux programmes ; nos actions en faveur de l'éducation à l'orientation ; ou encore dans les démarches de labellisation (égalité filles-garçons, santé, E3D) qui favorisent une réflexion collective sur le bien-être en milieu scolaire. Autant d'actions qui renforcent l'égalité entre tous les élèves et contribuent à bâtir une école plus inclusive. La santé mentale des élèves constitue également un enjeu majeur de réussite et de bien-être. Déclarée grande cause nationale en 2025, elle nous engage collectivement à créer des environnements scolaires propices à l'épanouissement et aux apprentissages. L'attention portée au climat scolaire, le développement des compétences psychosociales et le dialogue avec les familles sont autant de leviers qui doivent être mobilisés au quotidien.

En 2025, nous célébrons les 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État. Cette commémoration est l'occasion d'affirmer avec détermination que la laïcité est le pilier de l'émancipation et de la protection de chaque élève, et le socle de l'École républicaine.

L'année scolaire 2025-2026 sera marquée par plusieurs évolutions notables en matière d'évaluation : mise en place d'une évaluation nationale obligatoire en classe de cinquième ; modification des modalités d'obtention du DNB, la maîtrise du socle commun étant désormais évaluée par les notes du contrôle continu de 3e ; instauration d'une épreuve anticipée de mathématiques en fin de classe de première ; ainsi que la réécriture du projet d'évaluation au lycée.

Ces évolutions nous invitent à renforcer collectivement notre réflexion sur les pratiques évaluatives, afin qu'elles soient pleinement au service des progrès de tous les élèves. Il s'agira notamment de travailler ensemble à une évaluation plus explicite, formatrice et porteuse de sens, capable d'accompagner chacun dans son parcours scolaire et d'offrir des repères clairs aux élèves comme aux familles.


Nous avons la conviction que, pour être utile, l'accompagnement que nous vous proposons doit se situer au plus près des réalités de terrain et s'adapter aux contextes locaux. Chaque inspecteur, chaque inspectrice, mobilise son expertise disciplinaire autant que son engagement transversal et académique, pour être à vos côtés et soutenir votre action essentielle au service de la promesse républicaine d'égalité des chances et d'émancipation par les savoirs.

● PARTIE SPÉCIFIQUE A L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS

Trois évolutions majeures vont marquer l'enseignement de la discipline à partir de cette année scolaire :

- **La mise à disposition pour les équipes de l'application IpackEPS**
- **Les projets de refonte du socle commun de compétences, de connaissances et de culture qui s'opérationnalise dans une réforme des programmes du collège en cours,**
- **Un plan de formation au plus près des besoins des équipes en réseaux ECLORE.**

○ Déploiement de IpackEPS.

La plateforme est mise à jour  et ouverte pour tous avec actualisation automatique des données établissement pour cette année scolaire (listes élèves, affectations enseignants ...). **L'import de groupes d'élèves (AS, SSS, options, EPPCS ...) depuis Pronote est désormais possible directement dans IpackEPS.**

Le document en annexe à cette lettre de rentrée vous rappelle le lien pour vous connecter et débiter la saisie de vos informations individuelles.

Les fiches individuelles déjà complétées en juin peuvent être actualisées avec des informations complémentaires

utiles. Vous pouvez notamment vous déclarer volontaire pour accueillir des étudiants ou stagiaires dans vos classes ou participer à un jury de concours de recrutement. L'évolution du CAPEPS avec la création d'un second concours va nécessiter la sollicitation d'un nombre augmenté de jurés. N'hésitez pas à proposer votre candidature.

Pour une pleine fonctionnalité de l'outil, les informations individuelles et collectives sont attendues au plus tard pour novembre 2025.

○ Réforme du Socle Commun de Connaissances et de Compétences (S4C) et programmes collège.

L'EPS participe pleinement à la « promesse républicaine de l'école d'élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous » (lettre de rentrée du ministère). Ainsi, la discipline est constitutive des compétences à construire fixées par le nouveau socle commun de compétences, de connaissances et de culture. Des projets de programmes [↗](#) des cycles 2, 3 et 4 publiés par le Conseil Supérieur des Programmes le 2 juillet 2025 sont consultables. Dès la publication officielle, un accompagnement des équipes de collège sera organisé par l'inspection pédagogique régionale et un groupe d'enseignants experts. N'hésitez pas à vous déclarer sur ipackEps si vous souhaitez participer à ce travail académique.

○ Plan académique de formation professionnelle continue.

Chaque module de formation, quel que soit le type d'offre (individuelle ou désignée), est désormais organisé selon un schéma prenant la forme d'un **parcours** composé de :

- Un webinaire (informations et échanges),
- Une journée en présence (activité, réflexions collectives ...),
- Un webinaire flash (restitution, perspectives ...).

Chaque module de formation pouvant être enrichi de webinaires type « **Partage ton EPS** » selon les besoins et vos propositions.

Un plan de formation en trois offres en collèges et en lycées (une communication ciblée avec les modalités d'inscription sera prochainement envoyée à chaque réseau ECLORE) :

- **Se former sur des besoins identifiés localement en réseau ECLORE :**
 - Temps 1 : webinaire participatif en département avec identification collective des besoins de formation par réseau,
 - Temps 2 : une journée de formation sur un besoin identifié dans le réseau ECLORE, (1 enseignant désigné par établissement et sur inscription pour les autres membres de l'équipe),
 - Temps 3 : un webinaire en fin d'année pour envisager la suite du plan de formation au sein du réseau ECLORE.
- **Enseigner et évaluer les AFL 2 et 3 en lycée général et technologique** (Public désigné - aucune inscription nécessaire) au travers de différents exemples proposés par des collègues de l'académie
- Les gestes de premiers secours contextualisés en EPS (à l'offre – inscription individuelle).

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site de l'EAFC : Catalogues de formations EAFC 2025 2026 [↗](#). Un nouveau courrier spécifique vous informera des modalités et des dates d'inscription lorsque les formations seront ouvertes.

En complément, des webinaires seront proposés à un public spécifique :

- Enseigner l'EPPCS en lycée général et technologique,
- Enseigner l'UFSS en lycée professionnel.

Les préparations aux concours internes (agrégation et capeps) sont toujours proposées. Les inscriptions à la préparation au CAPEPS interne sont possibles pour tous les contractuels jusqu'au 15 septembre.

○ Informations complémentaires.

- La circulaire du 27/08/2025 [🔗](#) relative à « **la place de l'activité physique et du sport à l'école** » précise l'héritage des jeux olympiques et paralympiques dans la construction du parcours sportif de l'élève de la maternelle au lycée en affirmant l'importance de l'EPS et des dispositifs complémentaires dans la formation d'un citoyen actif, responsable et en bonne santé. Tous ces dispositifs doivent être pensés, compris et mis en œuvre de manière cohérente et sans concurrence, avec l'intention de renforcer la continuité des différents temps éducatifs et les opportunités de pratique pour les élèves.
- Dans la continuité de Génération 2024, **le label Génération 2030** engage notre communauté éducative à faire du sport un levier d'éducation, de santé, d'inclusion et de citoyenneté. Tous les établissements labellisés Génération 2024 obtiendront automatiquement le niveau 1, sauf avis contraire. Le cahier des charges, en ligne sur le site Eduscol, [🔗](#) repose sur cinq axes destinés à promouvoir l'activité physique pour tous. Ce label, porté par des projets innovants et des partenariats inclusifs et éco-responsables, inscrit durablement les établissements engagés dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030.
- Cette année, les collèges ont à leur disposition **une évaluation nationale des aptitudes physiques pour les élèves de sixième**. Les établissements pourront faire le choix d'utiliser ou non cette nouvelle évaluation. Chaque établissement volontaire pourra conduire cette évaluation dès la rentrée et la saisie des résultats sera ouverte entre le lundi 8 septembre et le vendredi 17 octobre 2025. Le temps de passation des épreuves est d'environ 2 heures. Les modalités de passation de de cette évaluation seront fournies dans le guide de l'évaluation à retrouver sur la page EDUSCOL [🔗](#) dédiée.
- Les modalités d'attribution du diplôme national du brevet [🔗](#) évoluent à compter de la session 2026. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20 (fin du système de notation sur 800 points). La note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines (au même coefficient) obtenues en classe de 3e. Les équipes de collèges sont invitées à définir un protocole d'évaluation commun pour déterminer cette note de contrôle continu.
- Les demandes d'ouverture / fermeture de Sections Sportives Scolaires [🔗](#) **sont à déposer exclusivement sur IpackEPS avant le 17 octobre 2025**. Toutes les informations sont disponibles sur le site académique. Il est vivement recommandé de consulter l'inspection pédagogique régionale pour constituer le dossier avant de le déposer. A partir de cette année, la politique de la carte des formations évolue pour un meilleur équilibre de l'offre de formation sur le territoire. **Ainsi, une attention particulière sera portée aux projets d'ouverture de sections sportive autres que dans les activités suivantes : football, handball, basketball et rugby.**
- L'inspection pédagogique régionale rappelle que toutes les **APPN** prévues dans le cadre de l'EPS, de l'AS, des sections sportives scolaires ou dans le cadre d'une sortie scolaire organisée par l'établissement, doivent être organisées dans le respect de la circulaire du 17/04/2017 et des protocoles académiques de sécurité. L'infographie [🔗](#) explicitant les démarches à réaliser a été actualisée. Les demandes de validation des séjours APPN (exclusivement pour les activités à environnement spécifique encadrées par les professeurs) sont à déposer impérativement sur IpackEPS.
- **Deux chargés de mission** sont en appui de l'inspection pédagogique régionale (visites conseils des contractuels, professeurs à l'échelon 4, accompagnement et suivi de professeurs, animation de groupes de formation) :
 - Yohann Rochais (79 – 86),
 - Olivier Perrocheau (17 – 16).
- **Une série de visioconférences est proposée à un public ciblé en début d'année** (chaque groupe recevra une invitation individuelle et un lien de connexion par courriel) :
 - **Mercredi 10 septembre à 18h00** (30 minutes) : Éligibles à un rendez-vous de carrière 2025 – 2026 : préparation du RDVc, organisation, réglementation les attendus ...
 - **Jedi 11 septembre à 18h00** : Coordinateurs de sections sportives scolaires et classes sports études :

nouvelle carte des formations, affectation (dérogation), gestion des SSS dans iPackEPS ...

La présence de tous les coordonnateurs (ou du chef d'établissement) est fortement recommandée. Les coordonnateurs peuvent inviter les représentants des clubs partenaires.

- **Fin septembre (date et horaire à préciser)** : Examens en lycées général, technologique et professionnel pour un (ou plusieurs) enseignant représentant de l'équipe pédagogique. Orientations, bilan rapport commission de la session 2025, prise en main de iPackEPS pour les examens ...
- **Mardi 30 septembre à 18h00** : Entrants dans l'académie : accueil, présentation de l'académie, identification des profils ...

Retrouvez ici [🔗](#) la répartition des missions des inspecteurs ainsi que leurs contacts. Le guide de l'enseignement de l'EPS [🔗](#) dans l'académie de Poitiers est réactualisé.

L'inspection pédagogique régionale EPS vous souhaite une excellente rentrée 2025.

Annik AMADEUF - Lucie MILLEY - Fabien MONNIER - Jean-Charles THEVENOT

 Lettre de rentrée 2025 EPS - Poitiers (PDF de 388.8 ko)

 ANNEXE SPECIAL iPACKEPS (PDF de 254.8 ko)

● [ANNEXE SPECIAL iPACKEPS_Lettre de rentrée 2025](#)

CHEMIN D'ACCES.

A la suite d'une réorganisation de l'Intranet académique pendant les congés d'été, vous pouvez désormais accéder à iPackEPS en suivant ce chemin :

- Taper dans un moteur de recherche "Intranet Poitiers"
- Aller dans la rubrique "Mes outils".
- Cliquer sur "Applications"
- Chercher le lien "Accès depuis l'extérieur et premier degré".
- Après vous être connectés, vous arriverez sur la page ARENA classique.
- iPack se trouve toujours dans la rubrique "Enquêtes et pilotage"
- cliquez uniquement sur le lien **iPackEPS - professeur** , les autres liens sont inactifs

Les tutoriels et pas à pas sont accessibles sur le site pédagogique. [🔗](#)

Pour rappel, cet article reprend les étapes pour renseigner iPackEPS présentées lors des journées de formation : Compléter les dossiers établissements sur iPackEPS - Éducation physique et sportive - Pédagogie - Académie de Poitiers [🔗](#). Il est fondamental de bien suivre les étapes dans l'ordre afin de ne pas oublier d'insérer certaines informations, ce qui pourrait être bloquant pour la suite.

LES ATTENDUS POUR NOVEMBRE 2025.

Comme évoqué avec les collègues présents lors des réunions de formation des 30 juin et 1er juillet dernier, il est attendu des équipes un renseignement des informations individuelles (fiche professeur) et collectives (APSA, emplois du temps, installations ...) pour le début du mois de novembre.

Pour les éligibles à un rendez-vous de carrière, ces informations sont attendues dès le 15 septembre .

Pour rappel, **la fiche individuelle n'est accessible que par l'enseignant concerné**, un collègue ne peut la renseigner pour un autre. En outre chaque enseignant peut saisir les autres informations, **cette charge ne revenant pas exclusivement au coordonnateur.**

L'inspection pédagogique régionale vous invite fortement à renseigner l'intégralité des informations possibles afin de fluidifier nos échanges et de vous accompagner dans votre parcours professionnel. Vous avez la possibilité de vous déclarer volontaire pour devenir tuteur de stagiaires ou d'étudiants, pour solliciter des formations précises mais aussi pour participer aux travaux des jury de concours de recrutement (le nombre de jurés au CAPEPS externe va être fortement augmenté cette année).

L'application **PartagEPS** reste active cette année scolaire encore avant qu'elle ne soit désactivée lorsque ipackEPS permettra le transfert des projets pédagogiques. Vous en serez informés.

LES DOSSIERS PRIORITAIRES.

Trois dossiers seront dorénavant exclusivement gérés via iPackEPS :

- Les demandes de validation d'**activité physique de pleine nature** (EPS, séjour ...) comprenant des activités à environnement spécifique,
- Les demandes d'ouverture et **le suivi des sections sportives scolaires et de classe sport études**. Pour rappel, n'est pas nécessaire de saisir votre section sportive dans la partie « Demande d'ouverture de section » dans la mesure où votre section est déjà en fonctionnement ou est inscrite à la carte des formations pour la rentrée 2025. Dans ces deux cas, vous n'aurez qu'à saisir les informations de suivi et de bilan. Vous pouvez différencier vos groupes de section sportive et de classe sport étude dans ipackEPS : Pas à pas. [↗](#)
- **Les examens** en LGT et LP : les équipes concernées ont d'ores et déjà accès au module certificatif à **l'exception du téléversement des référentiels**. Ceux-ci seront téléversés directement par les responsables de la commission examens.
L'ensemble des procédures vous seront présentées lors du webinaire de fin septembre.

INFORMATION AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT.

Pour certains dossiers (SSS, examens, APPN ...), les chefs d'établissement disposent d'un accès à iPackEPS pour valider certaines demandes de l'équipe EPS (faisant office de signature). Une information va leur être transmise par l'inspection pédagogique régionale. N'hésitez pas échanger avec votre direction pour relayer cette information en amont de la saisie d'une demande

Tout dossier APPN, SSS ou examens doit impérativement être validé par le chef d'établissement dans iPackEPS pour être transféré et traité par l'inspection pédagogique régionale.

WEBINAIRES A VENIR.

Comme évoqué dans le courrier N°13 de juin 2025, les référents départementaux sont à votre écoute pour vous accompagner dans la prise en main de l'outil ipackEPS tout au long de cette année.

| | |
|--|---|
| 16 | 17 |
| BAZIRE Geoffrey geoffrey.bazire@ac-poitiers.fr | CLAUDEON Carole carole.claudeon@ac-poitiers.fr |
| MUSSET Malou malou.musset@ac-poitiers.fr | GOUINEAU Mathieu mathieu.gouineau@ac-poitiers.fr |
| 79 | 86 |
| ELANY David david.elany@ac-poitiers.fr | MAGNAIN Mathias mathias.magnain@ac-poitiers.fr |
| GUIMARD Cédric cedric.guimard@ac-poitiers.fr | PROUST Romain romain.proust@ac-poitiers.fr |
| Correspondant académique : HUBERT Guillaume guillaume.hubert@ac-poitiers.fr | |

Deux webinaires complémentaires sont proposés dès cette rentrée :

- Webinaire Sections Sportives Scolaires le **11 septembre 2025 à 18h00**. Les demandes d'ouverture et le dossier de suivi sont à renseigner avant le 19 octobre 2025,
- Webinaire Examens en LGT et LP **fin septembre 2025** dont l'ordre du jour sera :
 - Calendrier et organisation des examens, session 2026,
 - Analyse et partage des résultats de la session 2025,
 - Programmation des formations AFL 2 et 3,

- Prise en main du dossier examens dans iPackEPS.